

1 jour (7 h)

- **Effectif** : Min 4 / max 12 personnes
- **Présentiel**
- **Pré-requis** : Aucun
- **Intervenant** : Partenaires labellisés
- **Tarif** :
 - En intra : **1 600 €^{HT}/jour**
 - Hors frais de mission

Public visé

Chef(fe)s d'établissement et leurs délégué(e)s.
DRH et chargé(e)s de sécurité.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Connaître les responsabilités du (de la) chef(fe) d'établissement en matière de sécurité
- ▶ Identifier les points clefs d'une démarche de prévention efficace
- ▶ Être ainsi à même de vérifier leur bonne mise en œuvre et de déléguer les actions prioritaires à mener

Contenu de la formation

Présentation de la loi du 31 décembre 1991, les obligations de chacun

- ▶ Le chef d'établissement : organisateur et gestionnaire de la prévention
- ▶ La hiérarchie
- ▶ Les travailleurs : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires...
- ▶ Structure de la prévention dans l'établissement : conseillers sécurité, CSE, délégués du personnel, services connexes ...

Les responsabilités

- ▶ Civiles
- ▶ Pénales
- ▶ Exemples de jurisprudence
- ▶ Mécanismes de la délégation de pouvoirs

Les interlocuteurs externes et leurs rôles

- ▶ Inspection du travail, DRIRE
- ▶ Médecine du travail
- ▶ Service prévention de la CRAM, ingénieur-conseil

La prévention curative - après accident

- ▶ L'étude des accidents du travail : organisation et gestion, l'arbre des causes
- ▶ Le tableau de bord : répartition annuelle des accidents du travail par éléments matériels, types de sièges de lésions en vue d'établir le programme de prévention
- ▶ Les indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité
- ▶ Le taux de cotisation

La prévention avant accident

- ▶ La définition des compétences en sécurité nécessaires au poste de travail en vue d'une formation adaptée
- ▶ La communication, la sensibilisation et la formation
- ▶ L'aptitude physique à occuper un poste de travail
- ▶ L'accueil et la gestion des nouveaux arrivants : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires...
- ▶ L'évaluation des risques, les vérifications périodiques et la mise en conformité
- ▶ Les entreprises extérieures et les transporteurs : plan de prévention et protocole de sécurité

Définir la stratégie de prévention de l'établissement

- ▶ Rappel des outils permettant d'identifier les principaux axes sur lesquels l'établissement devrait porter ses efforts
- ▶ Déterminer les objectifs à atteindre, identifier les moyens à mettre en œuvre en tenant compte des contraintes économiques, organisationnelles, structurelles, sociales, législatives et réglementaires



Modalités pédagogiques

Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés. Notre programme peut se décliner en INTRA, VISIO et SUR-MESURE.

Évaluation

- ▶ Évaluation formative tout au long de la formation (exercices pratiques)
- ▶ Évaluation des acquis en fin de formation
- ▶ Bilan de satisfaction des stagiaires
- ▶ Attestation de fin de formation